

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/137

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
M. LOUIS-MICHEL et Mme LEMOINE
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme MARTIN
et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme FRITIS, Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Mme RICARD, Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

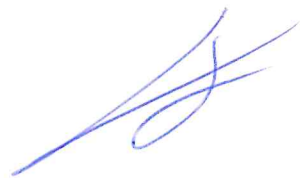
Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260924 - DL2026 - 137 BF

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/137 du 24 septembre 2026

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-1, L 2121.29 et L 2122.21,

Vu la délibération n° 2026/71 du 14 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026,

Vu la délibération n° 2026/98 du 18 juin 2026 adoptant la décision modificative n°1,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 25

Vote(s) Contre : 8

Abstention(s) : 1

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°2 qui porte le suréquilibre global du budget 2026 à la somme de 405 000€ comme ci-dessous :

SECTIONS	BP 2026 Reports 2025 compris	DM N°1	DM N°2	TOTAL
Investissement				
Dépenses	22 007 000,00 €	95 790,00 €	1 021 606,00 €	23 124 396,00 €
Recettes	22 007 000,00 €	95 790,00 €	1 021 606,00 €	23 124 396,00 €
Fonctionnement				
Dépenses	50 784 545,00 €	261 339,00 €	144 600,00 €	51 190 484,00 €
Recettes	51 484 545,00 €	111 339,00 €	-400,00 €	51 595 484,00 €
Ensemble				
Dépenses	72 791 545,00 €	357 129,00 €	1 166 206,00 €	74 314 880,00 €
Recettes	73 491 545,00 €	207 129,00 €	1 021 206,00 €	74 719 880,00 €

* PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	001	Résultat d'investissement reporté		
	021	Virement de la section de fonctionnement		54 837,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	25 000,00
	041	Opérations patrimoniales	1 010 000,00	1 010 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves		
	13	Subventions d'investissement		-68 231,00
	16	Emprunts et dettes assimilées		
	20	Immobilisations incorporelles		
	204	Subventions d'équipement versées		
	21	Immobilisations corporelles	10 606,00	
	23	Immobilisations en cours		
	26	Participations et créances rattachées à des participations		
	27	Autres immobilisations financières		
	45	Opérations pour compte de tiers		
		Total Investissement	1 021 606,00	1 021 606,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2026/137 du 24 septembre 2026

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	023	Virement à l'investissement	54 837,00	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	1 000,00
	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	011	Charges à caractère générale	55 669,00	
	012	Charges de personnel et frais assimilés		
	013	Atténuation de charges		
	014	Atténuation de produits		
	65	Autres charges de gestion courante		
	66	Charges financières		
	67	Charges spécifiques		
	68	Dotations aux provisions	9 094,00	
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
	73	Impôts et taxes		
	74	Dotations et participations		-1 400,00
	75	Autres produits de gestion courante		
	76	Produits financiers		
	77	Produits spécifiques		
	78	Reprise sur provisions		
		Total Fonctionnement	144 600,00	-400,00

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE
Nicola PONCHEL
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité